

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'AUBE – Arrêté n°2026_254
SCRUTIN DU 25 JUIN 2026**

COLLEGE DES COMMUNES

Le 25 juin 2026 à 9h00 s'est réunie la commission départementale instituée par l'arrêté n°2026_161 du 4 mai 2026 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

Madame Claudine KOLUDZKI est nommée Secrétaire.

Monsieur Jacky RAGUIN, Maire de CRENEY PRES TROYES, représente la liste présentée par l'Association des Maires de l'Aube et l'Association des Maires Ruraux de l'Aube.

Après vérification de la composition de la commission de dépouillement, Monsieur Thierry BLASCO, Président de la commission excuse Monsieur Olivier Lelievre qui sera représenté par son suppléant, Monsieur Julien Brousse.

Le Président a déclaré le scrutin ouvert à 9h00.

Considérant l'arrêté n°2026_117 du 25 mars 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et désignation des représentants au conseil d'administration du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube, la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 précité.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et les enveloppes intérieures ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet sans être ouvertes.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

MOTIFS	NOMBRE
Non acheminées par la poste	1
Parvenues au bureau de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin le mercredi 24 juin 2026 à 16 heures	-
Ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit visiblement	1
Parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
Contenant un nombre de voix différent de celles détenues par l'électeur	2
Autres cas	3

Le Président a déclaré le scrutin clos à 11 H 45 heures

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

♦ Nombre d'électeurs inscrits dans le département	293
♦ Nombre total de voix détenues par les électeurs	2041
♦ Nombre d'enveloppes valablement reçues au Centre de Gestion	216
♦ Nombre de voix déposées dans l'urne	1654

Le bureau de vote a procédé au dépouillement des votes et a dénombré :

♦ Total des voix attribuées aux électeurs	1654
♦ Nombre de bulletins nuls	1
♦ Nombre de bulletins blancs	0
♦ Nombre de suffrages valablement exprimés	1653

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

La liste déposée par l'Association des Maires de l'Aube et l'Association des Maires Ruraux de l'Aube et présentée par Monsieur Jacky RAGUIN, Maire de CRENEY-PRES-TROYES, obtient 1653 voix.

Considérant les dispositions de l'article 8 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié et l'article 3 de l'arrêté n° 2026_117 pris par le Président du CDG10 fixant le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube au titre des représentants des communes affiliées à 17 sièges,

Sont déclarés élus :

TITULAIRES

Mr RAGUIN Jacky
Maire de CRENEY-PRES-TROYES

Mr DALLEMAGNE Philippe
Conseiller Municipal de SOULAINES-DHUYS

Mr CAMUT Jean-Marie
Maire de MARCILLY-LE-HAYER

Mr BLASSON Christian
Maire de SAINT-LEGER-PRES-TROYES

Mr LAMY Michel
Maire de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

Mme CORNUMAND Agnès
Maire de BREVIANDES

Mr MAGLOIRE Arnaud
Maire de SAINTE-SAVINE

Mr VIART Jean-Michel
Maire de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Mr BALLAND Alain
Conseiller Municipal de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Mr BARONI Dominique
Maire de BAR-SUR-SEINE

Mme CAILLET Laurence
Maire de BAYEL

Mme DELSERT-BROQUET Séverine
Maire d'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Mr HURPEAU Florent
Maire de CHAOURCE

Mme TRESSOU Marie-Hélène
Maire de LUSIGNY-SUR-BARSE

Mr CROPAT Patrice
Conseiller Municipal de BOUILLY

Mr PLUOT Pascal
Maire de PLANCY-L'ABBAYE

Mr STEINMANN Alain
Maire de VOUE

SUPPLEANTS

1 Mr LEPRINCE Didier
Maire de FONTVANNES

2 Mr BRETON Brice
Maire de BRIENNE-LE-CHATEAU

3 Mr MASSON Patrice
Maire de SAINT-MESMIN

4 Mme GAUTHIER Anne-Sophie
Maire de LAINES-AUX-BOIS

5 Mme JOLY Marianne
Maire de PARS-LES-ROMILLY

6 Mme THIEBAUX Christelle
Maire de VILLECHETIF

7 Mme HADDAD Djamila
Maire-Adjointe de LA-CHAPELLE-SAINT-LUC

8 Mr DA MOTA Adam
Maire de ROMILLY-SUR-SEINE

9 Mme LEDOUBLE Catherine
Maire de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

10 Mr MERCUZOT Thierry
Maire d'ESSOYES

11 Mme ERARD Claudine
Maire-Adjointe de BAR-SUR-AUBE

12 Mr ROBERT Jean-Claude
Maire de MAILLY-LE-CAMP

13 Mr BATAILLE Roger
Maire d'ERVY-LE-CHATEL

14 Mme JAILLANT Noémie
Maire de GERAUDOT

15 Mr JACQUINET Olivier
Maire de MESNIL-SELLIERES

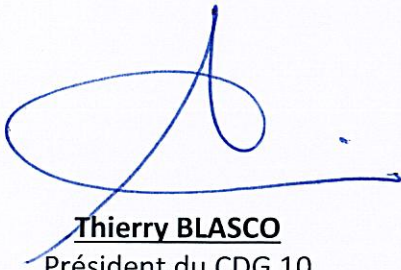
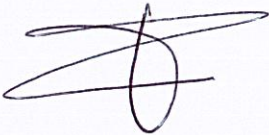
16 Mr BRUGGER Richard
Maire de CHAUCHIGNY

17 Mr BANCERON Matthieu
Maire de PARGUES

Observations et réclamations :

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le jeudi 25 juin 2026 à 11H45 et signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,  <u>Thierry BLASCO</u> Président du CDG 10	La Secrétaire,  <u>Claudine KOLUDKZI</u>
--	---

Les représentants de la Commission Départementale de recensement et de dépouillement des votes :

Maire de Mailly-le-Camp  <u>Jean-Claude ROBERT</u>	Maire de Saint-Mesmin  <u>Patrice MASSON</u>
---	--

Président de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne  <u>Jean-Philippe RESIDORI</u>

Directeur Général Adjoint Ville de Troyes  <u>Yannick CRISINEL</u>	Responsable de pôle Centre de Gestion FPT 10  <u>Julien Brousse</u>
--	--